

volontariat et mobilités internationales

T 8
DÉCEMBRE 2022

COLLECTION PRO

MISSIONS EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER

MISSIONS EN FRANCE

MISSIONS À L'ÉTRANGER

MISSIONS ÉLIGIBLES



ORGANISATEURS



BÉNÉFICIAIRES



CARACTÉRISTIQUES



INDEMNITÉS ET FINANCEMENTS



CONTACTS ET LIENS UTILES



	SERVICE CIVIQUE	RÉSERVES OU AUTRES VOLONTARIATS	VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ENTREPRISE (VTE)	VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA)	VOLONTARIAT DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (VSI)	VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ENTREPRISE (VIE)	VOLONTARIAT INTERNATIONAL EN ADMINISTRATION (VIA)	CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ (CES)
MISSIONS ÉLIGIBLES	• Missions d'intérêt général en France ou à l'étranger dans les domaines : solidarité, santé, éducation, culture et loisirs, sports, environnement, citoyenneté, humanitaire, intervention d'urgence et citoyenneté européenne	• Missions bénévoles, occasionnels et/ou de protections des populations sur le territoire français pour s'investir au service de l'intérêt général	• Missions à responsabilités pour développer des actions innovantes au sein d'une entreprise et acquérir une expérience professionnelle	• Missions d'appui aux territoires ruraux pour réaliser des projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie	• Missions d'intérêt général à l'étranger ou en France sous condition dans les domaines de la coopération au développement et de l'action humanitaire	• Missions d'internationalisation de l'activité économique de l'entreprise et développant ses activités à l'étranger	• Tout type de mission effectuée à l'étranger dans des services de l'Etat français	• Missions de solidarité locales ou contribuant à l'activité des structures organisatrices, avec une mobilité en Europe
ORGANISATEURS	• Organismes à but non lucratif agréés par l'Agence de service civique ou associations reconnues d'utilité publique, DRAJES, Région, Unis-Cité, ligue de l'enseignement	• Armées et gendarmerie nationale, police nationale, administration pénitentiaire, établissements scolaires, administrations, associations, service départemental ou territorial de secours, établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires ...	• PME et ETI labellisées (siège social sur le territoire français) tout secteur d'activité 2 labels possibles : • VTE Territoires d'industrie pour les PME/ETI • VTE Vert pour inciter les entreprises à engager leur transition écologique et énergétique	• Collectivités territoriales rurales sur demande à la préfecture départementale	• Association de droit français et GIP (sous conditions) • Agrément du ministère des affaires étrangères de 4 ans maximum renouvelable	• Toute entreprise française agréée par Business France, souhaitant développer ses activités à l'étranger • Accompagnement possible de Business France pour identifier les candidats et proposer des solutions de portage, de domiciliation, de coaching et de partage des services du VIE	• Consulats, ambassades, services et missions économiques français à l'étranger, services de coopération et d'action culturelle, établissements culturels, organismes parapublics	• Organismes d'accueil labellisés par l'Agence Nationale Erasmus + Jeunesse : associations, ONG, collectivités territoriales, établissements ou organismes publics à but non lucratif.
BÉNÉFICIAIRES	• Jeunes de 16 à moins de 26 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap)	• Selon les réserves : entre 16 et 65 ans sous conditions, sans diplôme à bac+5	• Alternants et jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (à partir du niveau bac+2 et bac+3 pour VTE Vert)	• Jeunes diplômés de 18 ans à 30 ans : niveau bac+2 minimum	• Avoir plus de 18 ans, être sans contrat de travail, pour toute nationalité	• Citoyens européens de 18 à moins de 29 ans sans condition de diplôme ou d'expérience professionnelle	• Citoyens européens de 18 à moins de 29 ans sans condition de diplôme ou d'expérience professionnelle	• Citoyens européens de 18 à moins de 30 ans résidant légalement en UE ou dans des pays partenaires
CARACTÉRISTIQUES	• Contrat d'Engagement de service civique : 6 à 12 mois dont une formation civique et citoyenne (2 jours) • Durée : 24h minimum/semaine	• Contrats et/ou engagements et durées d'intervention variables selon la réserve ou le volontariat choisi	• CDI ou CDD de 12 mois minimum ou contrat d'apprentissage / de professionnalisation de 10 mois minimum	• CDD de 12 à 18 mois • Durée de travail égale à 75 % d'un temps plein	• Contrat de VSI d'un an • Durée des missions cumulables et n'excédant pas 6 ans • Formation et accompagnement du volontaire dans son parcours, suivi de l'évolution du projet, médiation et accompagnement à la réinsertion professionnelle	• Lettre d'engagement pour une mission à l'étranger (sous conditions) de 6 à 24 mois renouvelable une fois dans la limite totale de 24 mois	• Engagement de 6 à 24 mois, renouvelable 1 fois dans la limite de 24 mois • Volontaire placé sous l'autorité de l'Ambassade de France à l'étranger	• Activités de volontariat : individuel (de 2 semaines à 12 mois sous conditions) ou en équipe (de 2 semaines à 2 mois) contribuant au travail quotidien d'une organisation • Projets de solidarité : 2 à 12 mois (groupe de 5 pers. min.) portant sur des projets locaux
INDEMNITÉS ET FINANCEMENTS	Pour le volontaire : • aide mensuelle, majorée pour certains publics Pour l'organisme : • aide de l'État pour la formation civique et citoyenne et spécifique pour les associations • Aide possible de la Région à la création/maintien d'une mission dans certains domaines (700 à 1 000€) + soutien aux actions innovantes et professionnalisantes	• Rémunération/indemnité ou pas selon la réserve ou volontariat choisi	Pour le volontaire : • rému. calculée selon accord entre le volontaire et l'entreprise (sous conditions) • aides au logement (de 10 à 100 € mensuels dans la limite totale de 1 200 €) • aides locales (sous conditions) Pour l'entreprise : • VTE territoire industrie : aide de 4 000 € pour au moins 8000 € de dépenses (sous conditions). Cumulable avec le VTE Vert • VTE vert : aide 12 000 € pour un CDI ou un CDD, 8 000 € en cas de cumul avec aide à l'alternance (sous conditions)	Pour le volontaire : • montant de la rémunération à la discrétion de l'employeur (au moins le SMIC) Pour la collectivité : • aide forfaitaire de 15 000 €, versée sur décision du préfet	Pour le volontaire : • indemnité de 150 € mensuelle (hors prise en charge nourriture et logement). Possibilité d'une prime forfaitaire d'insertion professionnelle (2 001€ max) et d'une indemnité de réinstallation (3 700€ max) en fin de mission et sous conditions Pour l'organisme : • par volontaire : aide de 780 € par volontaire formé ; 150 € par mois pour la gestion ; 390 € par mois de couverture sociale ; 358 € d'appui au retour à la vie professionnelle des volontaires	Pour le volontaire : • indemnité mensuelle + prise en charge des frais de gestion et de protection sociale, de voyage, et liés à la mission Pour l'entreprise : • exonération charges sociales patronales en France • crédit d'impôt export (entreprises < 250 salariés) • aide de la Région (Talent Export) • prise en charge des coûts (dispositifs Bpifrance) • VIE comptés pour le quota d'alternants (entreprises 250 salariés et plus)	Pour le volontaire : • indemnité fixe et indemnité supplémentaire mensuelle selon pays d'exercice. • prise en charge couverture sociale et frais de voyage Pas d'aide pour l'organisme d'accueil	• Prise en charge par l'UE (voyage, nourriture et hébergement) • Possibilité de bénéficier des mêmes avantages qu'un étudiant Activités de volontariat : • allocation de volontariat versée aux volontaires et/ou à l'organisme d'accueil/ d'envoi (voyage, logement, subsistance, argent de poche). Projets de solidarité : • aide mensuelle de 500 € versée à l'organisme d'accueil pour les coûts de gestion et mise en oeuvre du projet
CONTACTS ET LIENS UTILES	• Pour l'organisateur : Unis-Cité ou la ligue de l'enseignement • Pour le volontaire : réseau Info Jeunes ↓ Fiche technique A 3.1	Service public @ 1 jeune 1 solution @	• Pour l'organisateur : BPI France • Pour le volontaire : Action logement, la Région ou certaines collectivités locales ↓ Fiche technique A 3.8	• Pour l'organisateur : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires • Pour le volontaire : offre d'emploi sur https://vta.anct.gouv.fr/ @ ↓ Fiche technique A 3.5	• Pour l'organisateur : DRAJES • Pour le volontaire : DRAJES ou France volontaires ↓ Fiche technique A 3.4	• Pour l'organisateur ou le volontaire : Business France @ ↓ Fiche technique A 3.3	• Pour l'organisateur : Direction Générale du Trésor, Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères ou Business France @ • Pour le volontaire : Business France @ ↓ Fiche technique A 3.2	Pour le volontaire : Portail du Corps européen de Solidarité (PASS) @ ↓ Fiche technique A 3.7